

- .NG.J.-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DI RUHENGIRI

Ruhengeri, le 19 août 1957.-

N° 2.475/Just.1/02

OBJET:
Saisie Van Ruymbeke n°3251/
11319 du 9/9/56 et Mines
Kidwa.-

Copie pour information à Monsieur l'Huissier
Masyn.
S/couvert de Monsieur l'Administrateur
de Territoire de Biumba.

L'ADMINISTRATEUR DU TERRITOIRE,
A.d'ARIAN.-



A Monsieur le Receveur des Impôts
à

U S U M B U R A .-

Monsieur le Receveur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du
5 courant concernant l'objet émargé et de vous faire savoir ce qui
suit:

- 1.) Monsieur l'Huissier Masyn ne m'a pas transmis le dossier annexé (3251/11.319).
- 2.) Il n'est pas possible d'exécuter de saisie à la Mine de Kidwa, celle-ci étant la propriété d'une S.P.R.L. au nom des Messieurs Van Ruymbeke et Delebecque; or, une S.P.R.L. ne peut répondre des dettes personnelles d'un de ses associés.
- 3.) La question vous a été soumise par la lettre n° 1310/Just.1 du 4/8/57 de Monsieur l'Huissier Curvers de Ruhengeri à propos du dossier 3251/12.112 Van Ruymbeke, mais aucune réponse n'y a été réservée.
- 4.) Monsieur Delebecque m'a fait savoir par son avocat Maître Henry, qu'il ferait une assignation-opposition contre tout ordre de saisie éventuelle à la Mine Kidwa.

L'ADMINISTRATEUR DU TERRITOIRE,
A.d'ARIAN.-